

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/201 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE PROJET DE BAIL DE LOCAUX ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LA SNC CASTELLANI

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU l'avis des services de France Domaine en date du 22 octobre 2012,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de bail de locaux entre la Collectivité Territoriale de Corse et la SNC CASTELLANI et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ledit contrat pour un loyer annuel de 187 200 €, soit 15 600 € par mois hors charges.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Approbation du projet de bail entre la Collectivité Territoriale de Corse et la SNC Castellani et habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ledit contrat

Afin d'installer ses agents dans des locaux adaptés et fonctionnels et dans l'optique de résilier certains contrats de location de bureaux dispersés en ville et dont les installations sont vétustes, je vous propose de prendre en location un ensemble immobilier sis rez-de-chaussée haut du centre commercial CASTELLANI - Quartier Saint Joseph à Ajaccio.

Ces locaux sont disponibles à compter du 1^{er} décembre 2012. D'une superficie de 1 040 m², ils se composent de 52 bureaux câblés. Par ailleurs, la CTC disposera d'une vingtaine de places de parking.

Le loyer, consenti pour une durée de 6 années, s'élève à 187 200 €/an soit 15 600 €/par mois hors charges.

Ce montant correspond à l'estimation de la valeur locative des lieux établie par les services de France Domaine.

En conséquence, et compte tenu de la nécessité de regrouper certains services et organismes de la Collectivité Territoriale de Corse, je vous propose de bien vouloir approuver le projet de bail ci-joint et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.